

Procès-verbal de description

Office de NANCY
Me Cédric ROTHHAHN - Me Laetitia JACOBY - Me François VAUTRIN

10, rue Saint-Dizier
54000 NANCY
03.83.37.26.61
nancy@angledroit.net

2, rue Saint-Amand
54200 TOUL
03.83.43.01.32
nancy@angledroit.net

Office de COMMERCY
Me Nicolas LOSA - Me Jean-Sébastien PIETON

32, avenue Carcano
55200 Commercy
03.29.91.01.14
commercy@angledroit.net

1, Quai Sadi Carnot
55000 Bar-le-Duc
03.29.70.30.45
barleduc@angledroit.net



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION REALISE L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le TROIS JUIN de 13 heures 15 à 15 heures.

Par **Maître François VAUTRIN**, Huissier de justice associé au sein de la SELARL ANGLE DROIT NANCY – COMMERCEY, Office de NANCY, titulaire d'un office d'huissier de justice à NANCY (Meurthe et Moselle), 10, rue Saint Dizier,

A la requête de :

La société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE EST à l'issue des Conseils d'administration en date du 13 juillet 2016 pour le Crédit Immobilier de France Développement et du 7 juillet 2016 pour le Crédit Immobilier de France Centre Est qui ont approuvé la fusion-absorption du Crédit Immobilier de France Centre Est par le Crédit Immobilier de France Développement avec date d'effet au 1er novembre 2016, Société Anonyme au capital de 124 821 566,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°379 502 644, dont le siège social est 39 Rue Mstislav Rostropovitch – 75017 PARIS, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège

Ayant pour avocat postulant, Maître Marie-Aline LARERE, Membre de la SCP AUBRUN – AUBRY – LARERE, Avocat au Barreau de NANCY, demeurant 80 Rue « Stanislas, 54000 NANCY, Tél. : 03.83.36.37.37, Mail : avocats@aubrunaubry.fr, élisant domicile en son cabinet

Ayant pour Avocat plaident Maître Matthieu ROQUEL, Membre de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocat au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON.

Agissant en vertu de :

La copie exécutoire reçue le 31 mai 2011, par Maître Serge CONSTANT, Notaire à NANCY, contenant : un PRET A L'HABITAT par le CREDIT IMMOBILIER DE France-EST, à Madame **[PARTIE SAISIE]**, de la somme en principal de 97.905,00€ remboursable sur une durée de 360 mois, au taux effectif global conventionnel de 5,32 % l'an, garanti par une inscription de Privilège de Prêteur de Deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de MEURTHE-ET-MOSELLE, 20 juillet 2011, Volume 2011V n°3322 et Un PRET PTZ+ par le CREDIT IMMOBILIER DE France-EST, à Madame **[PARTIE SAISIE]**, de la somme en principal de 22.000,00€ ; Garanti par une inscription d'Hypothèque Conventionnelle publiée au Service de la Publicité Foncière de MEURTHE-ET-MOSELLE, le 20 juillet 2011, Volume 2011V n°3323 et par une inscription de Privilège de Prêteur de Deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de MEURTHE-ET-MOSELLE, 20 juillet 2011, Volume 2011V n°3324.

En application des articles L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière de l'immeuble ci-après désigné, à défaut par :

Madame **[PARTIE SAISIE]** née **[NAISSANCE MASQUÉE]**, de nationalité Française, domiciliée 116 bis rue de la République 54320 MAXEVILLE

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui lui a été signifié par acte de la SELARL ANGLE DROIT NANCY – COMMERCEY, Huissiers de Justice Associés à NANCY, en date du 22 avril 2025,

Sur la commune de : **MAXEVILLE 54320**

Pour une propriété sise **116 Bis rue de la République, cadastrée Section AK n° 215 lieudit Rue de la République pour 00 ha 03 a 04 ca** comportant une MAISON A USAGE D'HABITATION comprenant :

- *Au sous-sol : cave aménagée ;*
- *Au rez-de-chaussée : séjour et cuisine ;*
- *Au premier étage : deux chambres ;*
- *Combles aménagés : salle de bains et deux chambres ;*
- *Cour et jardin sur l'arrière.*

Et tels au surplus que ledit bien immobilier qui précède, existe, s'étend, poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve autre que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Je soussigné, François VAUTRIN, Commissaire de Justice Associé de la SELARL ANGLE DROIT NANCY – COMMERCEY, Société titulaire d'un office d'huissier de justice près le Tribunal Judiciaire de NANCY, y demeurant 10 rue Saint Dizier,

Me suis rendu ce jour à 54320 MAXEVILLE 116 Bis rue de la République où étant et conformément à l'article L 322-2 du Code des procédures civiles d'exécution, afin de recueillir les renseignements nécessaires à la poursuite d'une procédure de saisie-immobilière concernant les lots ci-avant désignés :

Sur place, j'ai rencontré Madame **[PARTIE SAISIE]**.

Après lui avoir décliné mes nom et qualité, lui avoir exposé l'objet de ma mission, Madame **[PARTIE SAISIE]** m'autorise à pénétrer en compagnie de Monsieur LEROY Pierre-Yves en charge des diagnostics immobiliers.

CONDITIONS D'OCCUPATION ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Le bien saisi est actuellement occupé par Madame **[PARTIE SAISIE]** et sa fille mineure.

Il est mitoyen des deux côtés.

Il est situé en bordure immédiate de voie publique.

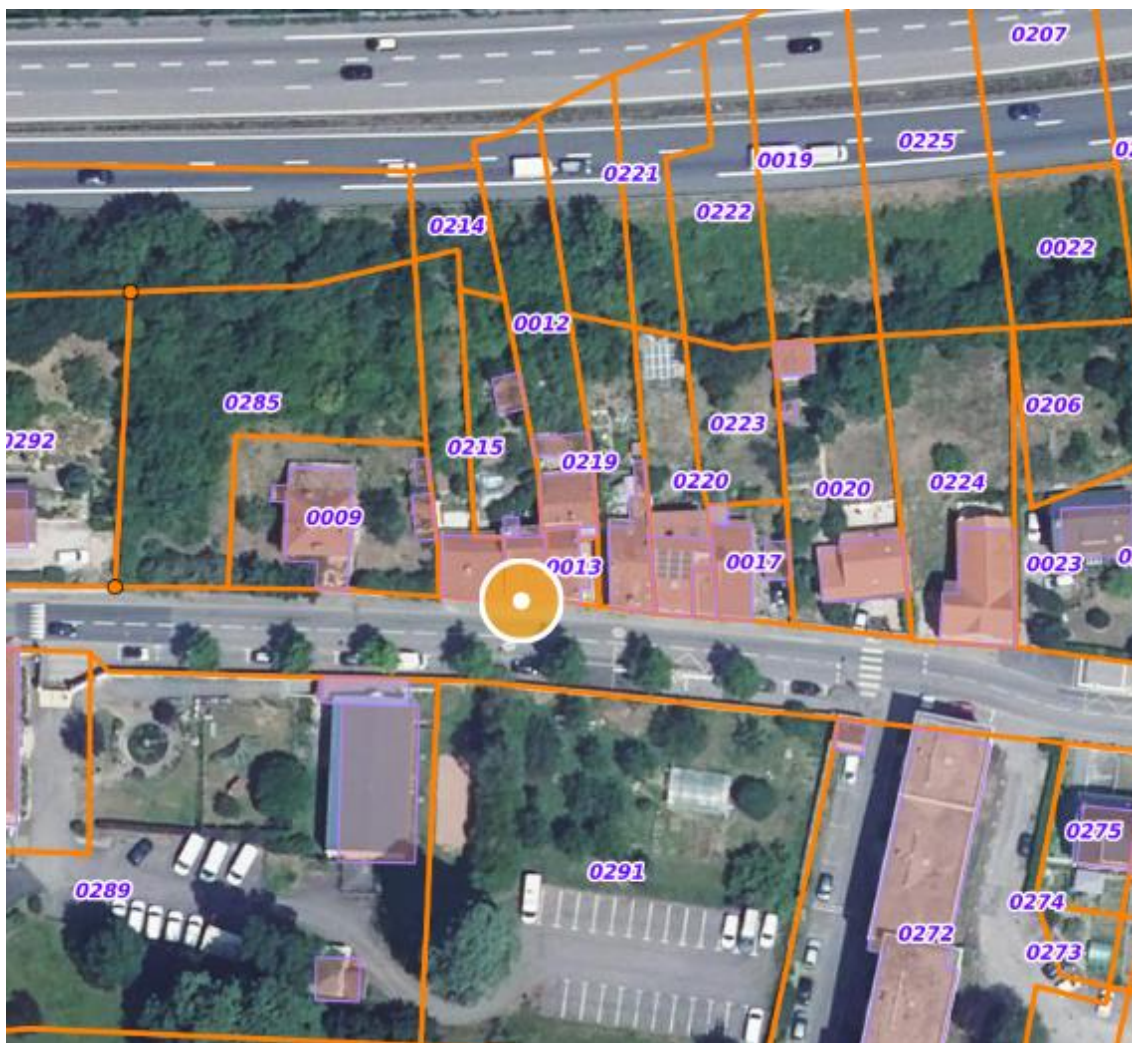
Il ne dispose pas de garage mais des places de stationnement publiques sont disponibles à proximité.

La maison est équipée d'une chaudière gaz et de radiateurs dans les pièces habitables.

Elle est raccordée à la fibre.

Le montant de la taxe foncière est de 900 € environ.

Plan de situation des lieux (site geoportail.gouv.fr) :



COMPOSITION DU BIEN SAISI

EXTERIEUR

Sur l'avant :

L'enduit façade est ancien et en très mauvais état général ; il s'effrite au niveau de la porte d'accès et des fenêtres.

Deux fissures de part et d'autre de la fenêtre du rez-de-chaussée.

Le jambage gauche de la fenêtre du rez-de-chaussée est dégradé tout comme l'appui de fenêtre.

On accède à la maison par trois marches en pierre érodées ; revêtement carrelage sur le seuil de porte ; les carreaux au niveau de l'embranchement sont cassés et fissurés.

Porte d'accès PVC panneau plein, demi-lune vitrée en partie haute, en mauvais état d'entretien.

Sur l'arrière :

On accède à une cour intérieure, de la cuisine, par un escalier en pierre, en état, surmonté d'une marquise dont la structure en fer est oxydée ; couverture en plaque de fibre de verre ondulée.

Au sol : lame de bois hors d'usage.

Enduit façade en état ; une ouverture sur le pignon mitoyen avec vitre opaque.

De la cour intérieure, une montée d'escalier en pierre permet l'accès au jardin ; le jardin est en partie inaccessible compte tenu de son manque d'entretien et de la végétation qui obstrue la montée d'escalier.

Selon Madame **[PARTIE SAISIE]** ce jardin est aménagé en terrasse.

Seul le 1^{er} niveau de terrasse est accessible ; le sol y est carrelé.

Pour la partie visible, la limite séparative est matérialisée par un grillage souple en état d'usage.

Un abri de jardin non accessible en l'état ; selon Madame **[PARTIE SAISIE]** cet abri se composerait de deux pièces ; les murs seraient en pierre et la toiture en tôles ondulées.

Vues extérieures de l'immeuble sur voie publique :





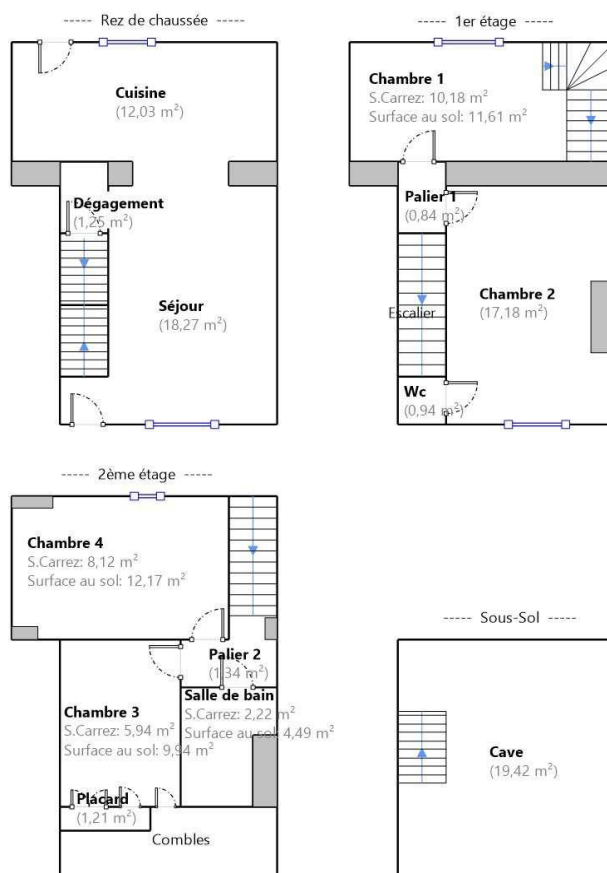
Vues de la cour intérieure et du jardin :







HABITATION



REZ-DE-CHAUSSEE :

Séjour :

Sol parquet en mauvais état général ; le vernis n'est pas entretenu ; des lames sont dégradées notamment le long de la montée d'escalier.

Plinthes en bois sur le mur de façade uniquement : la peinture est hors d'usage.

Murs : peinture ancienne et défraîchie sur toute la surface ; quelques impacts par endroits ; le long de la montée d'escalier, parement imitation ardoise en mauvais état.

Canalisations apparentes au niveau de la porte d'entrée.

Au plafond : dalles de polystyrène anciennes au niveau de la porte d'entrée ; peinture défraîchie et fissures sur toute la surface du séjour ; un panneau de bois bouche une ouverture sur plafond à hauteur du mur séparatif ; les finitions n'ont pas été réalisés.

Un plafonnier avec goulotte.

Radiateur gaz avec robinet ; la peinture sur la façade est hors d'usage.

Une fenêtre deux vantaux PVC, double vitrage avec volet roulant manuel et enrouleur ; la fenêtre est dégradée ; tablette en marbre impactée en bordure.





Cuisine ouverte sur séjour :

Sol : entre cuisine et séjour, dalle béton en état ; dans la cuisine, carrelage ancien, impacté par endroits et en mauvais état général.

Murs : peinture hors d'usage sur toute la surface.

Plafond : dalles de polystyrène en mauvais état sur toute la surface ; un plafonnier.

Une chaudière de marque ELM LEBLANC, en état de fonctionnement.

Un plan de travail carrelé ; la peinture sur les carreaux s'effrite ; certains carreaux sont dégradés.

Sous ce plan de travail : arrivée d'eau et évacuation pour machine à laver et lave-vaisselle.

Un évier en inox, deux bacs plus égouttoir ancien et en mauvais état d'entretien ; placard sous évier sans porte.

Le long du plan de travail et de l'évier : une crédence en état.

Une fenêtre deux vantaux aluminium, double vitrage, en mauvais état d'entretien ; tablette de fenêtre carrelée en état ; volet roulant manuel et enrouleur ancien mais en état.

Un placard mural deux portes au-dessus du plan de travail ; en mauvais état d'entretien.

Porte d'accès métallique sur jardin un vantail panneau plein partie basse et vitré partie haute ; la peinture s'effrite en partie basse ; en partie haute une vitre a été remplacée par un panneau plexiglas.



Dégagement :

Au sol : carrelage petit carreau ancien et en mauvais état d'entretien.

Au mur : parement brique sur le mur séparatif et panneaux isolants sur la cloison cuisine ; en état pour l'ensemble.

Au plafond : papier peint hors d'usage, en partie déchiré ; une étagère sous plafond.

Une porte en bois panneau plein permet d'accéder à la cave ; la peinture est ancienne et défraîchie sur le panneau.

L'accès à la cave est fermé par une trappe en bois en état qu'il convient de relever pour accéder à l'escalier.

L'escalier en bois est rudimentaire ; certaines marches sont en mauvais état.



CAVE :

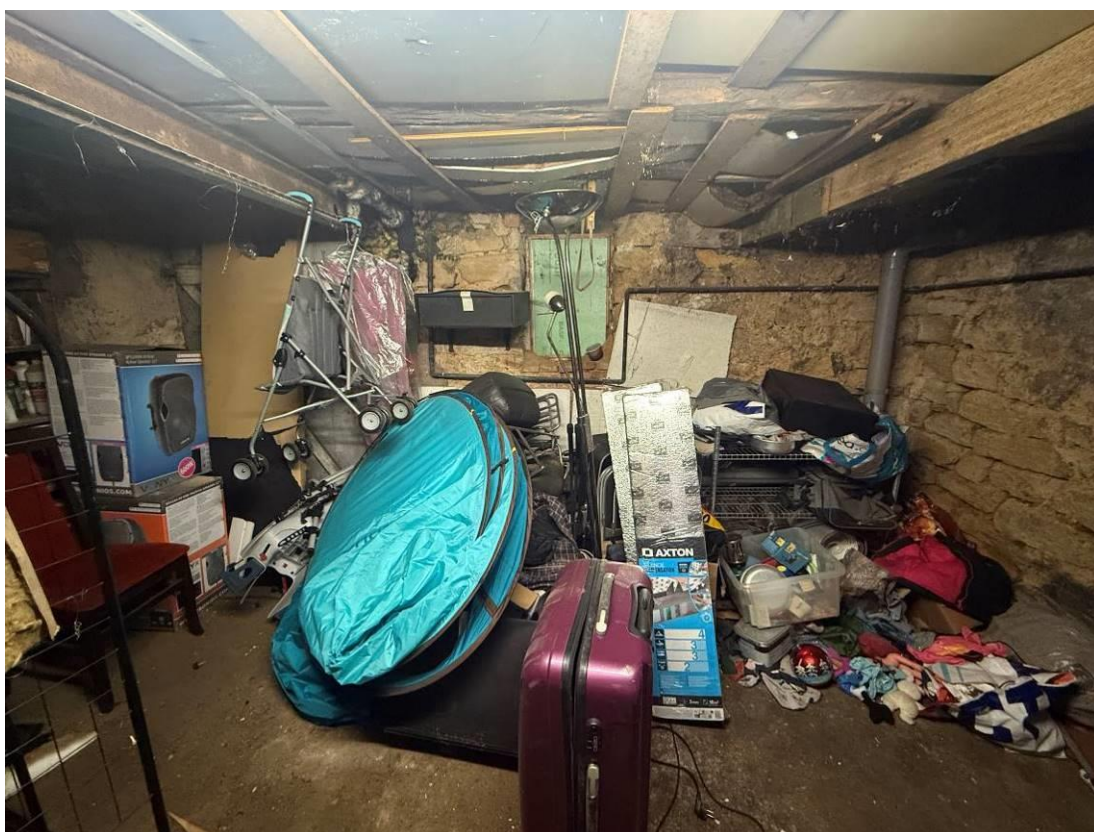
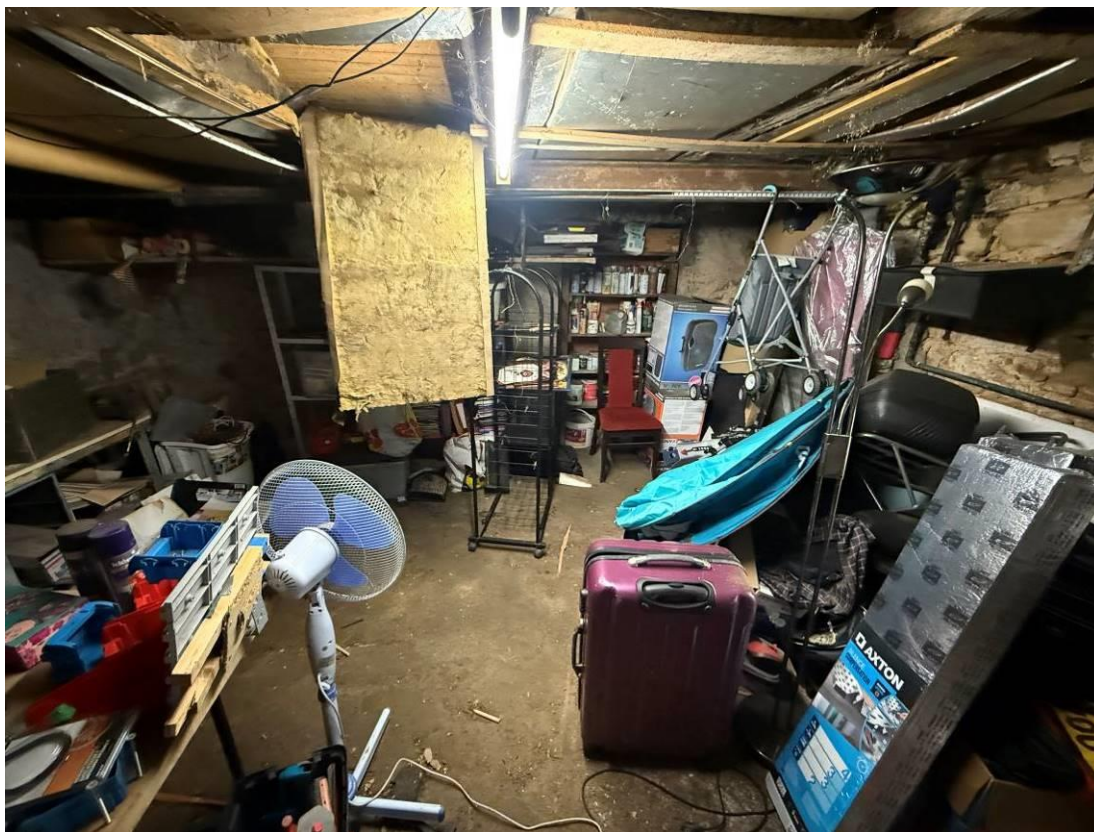
Sol en terre.

Murs en pierre en état ; une ouverture sur soupirail sur façade avant.

Au plafond : plancher bois, solives bois et IPN ; l'ensemble est en état.

Les canalisations apparentes sont en état.





PREMIER ETAGE :

Montée d'escalier :

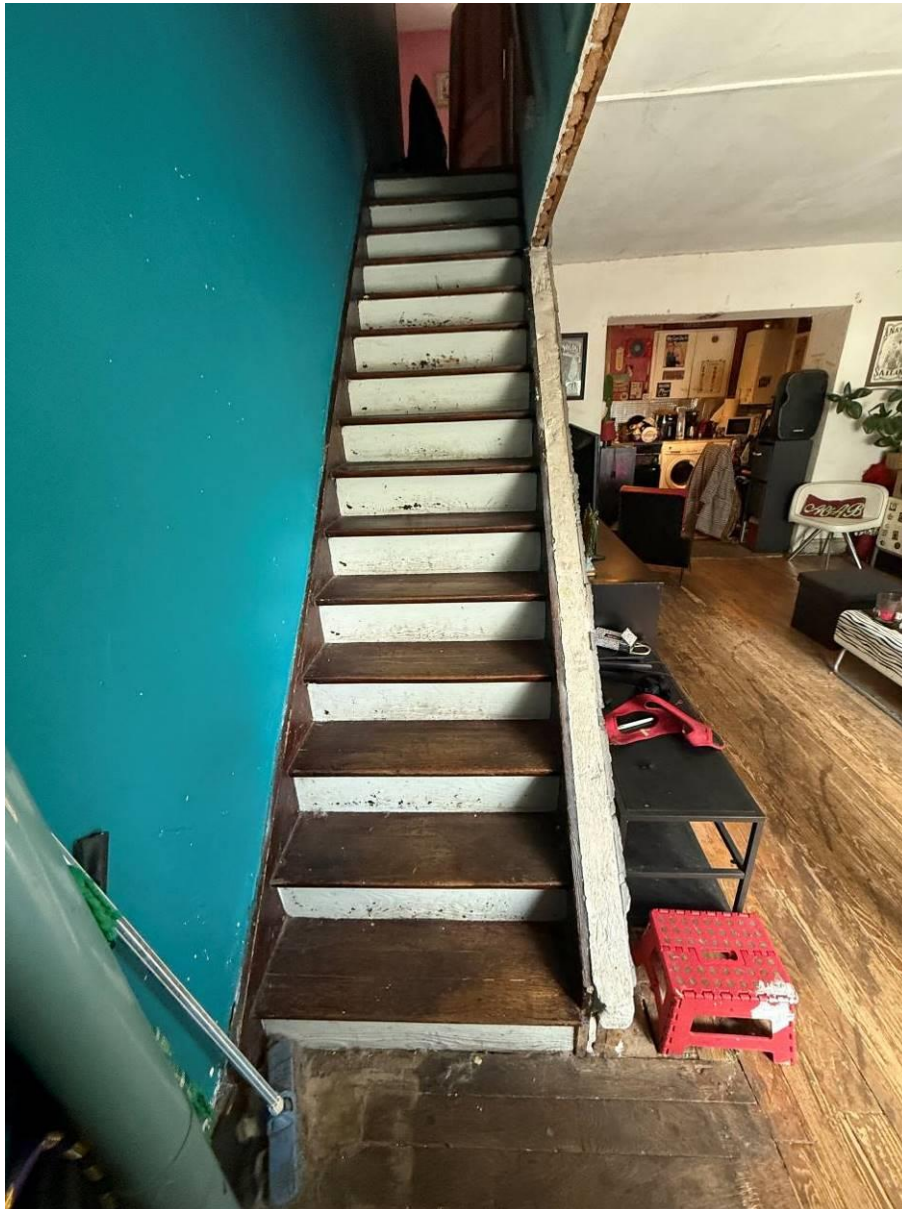
On accède à l'étage par un escalier en bois situé au droit de la porte d'entrée.

Les marches sont vernies, les contremarches sont peintes ; la peinture s'effrite sur les contremarches ; pas de main courante ni de garde-corps.

Murs : peinture ancienne et défraîchie.

Plinthes en bois verni.

Plafond : dalle de faux plafond en état.

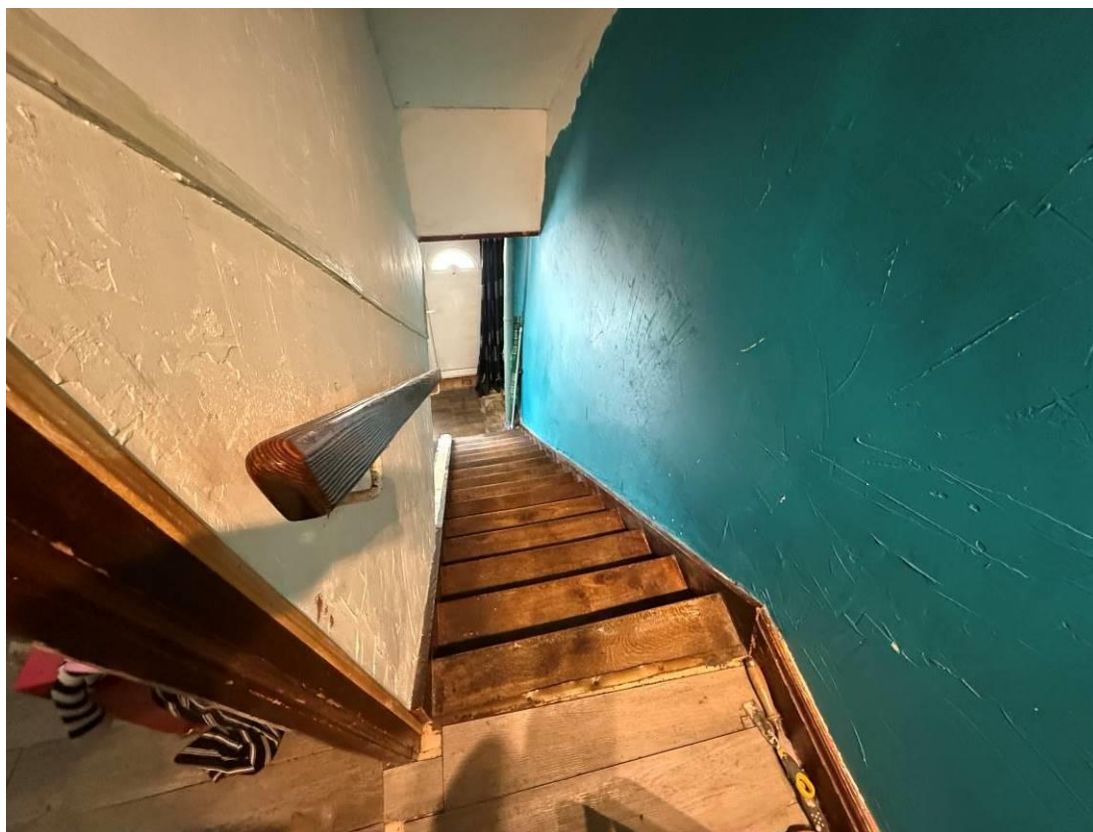


Dégagement :

Sol : linoléum sur plancher, en mauvais état.

Murs : peinture ancienne et défraîchie ; un point lumineux en applique.

Plafond : dalle de faux plafond en état.



Chambre 2 :

Porte en bois panneau plein ; le vernis est défraîchi.

Au sol : parquet flottant hors d'usage.

Plinthes en bois peintes : la peinture est hors d'usage.

Murs : peinture hors d'usage sur toute la surface ; nombreux impacts.

Au plafond : peinture hors d'usage sur toute la surface ; traces d'infiltrations importantes le long du mur séparatif ; ces infiltrations ont provoqué la chute d'une partie du plafond ; le dégât des eaux qui provient de la salle de bains au-dessus, est toujours en cours au jour de mes constatations ; l'ensemble est vétuste et en très mauvais état.

Deux appliques sur la cloison montée d'escalier.

Une fenêtre deux vantaux PVC double vitrage, oscillo-battant, avec volet roulant manuel et enrouleur ; l'enrouleur est hors d'usage.

Un radiateur avec robinet thermostatique ; la peinture est défraîchie sur la façade du radiateur.

Une porte en bois panneau plein en partie basse, vitrée en partie haute, donne accès à un WC :

WC :

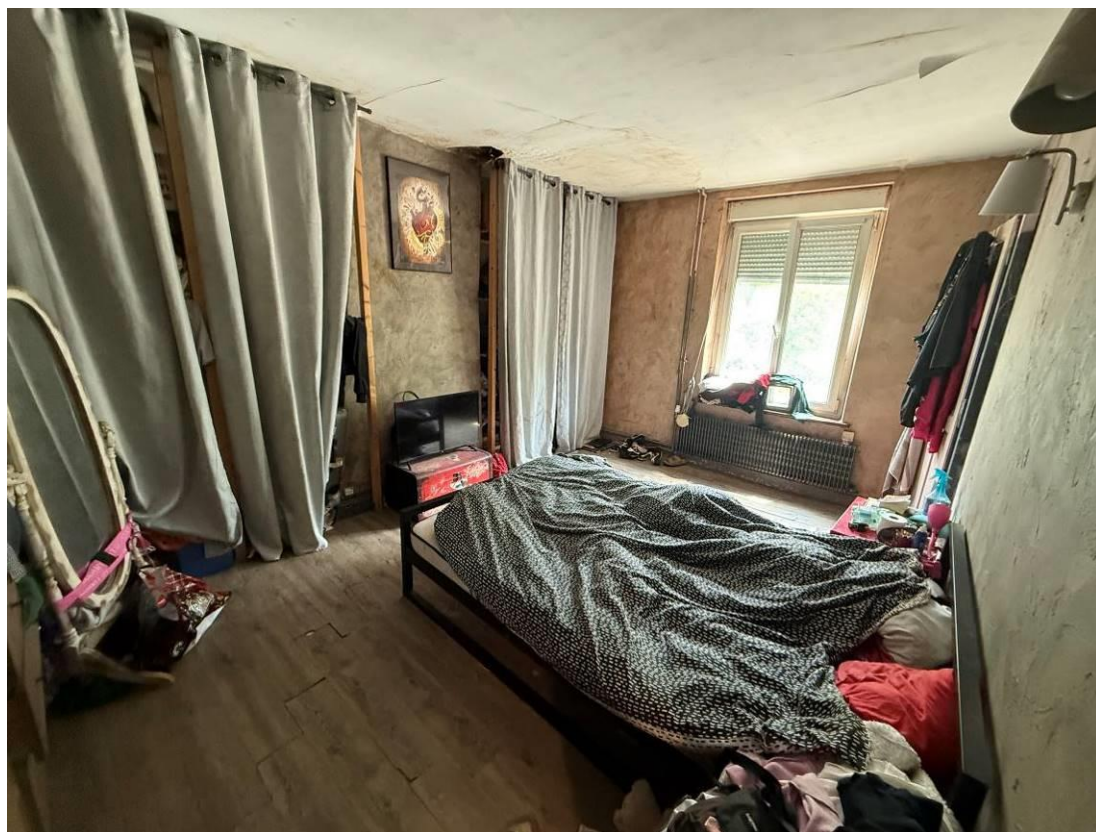
Au sol : parquet flottant en état.

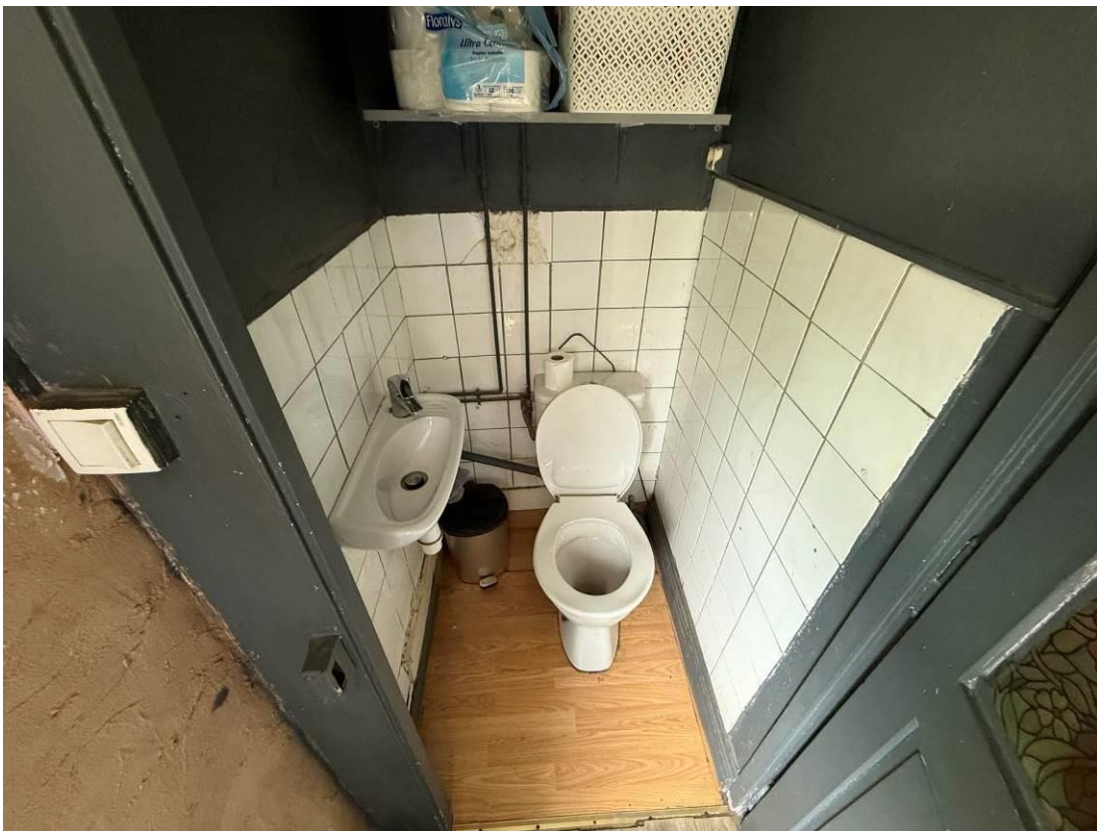
Plinthes en bois peintes : peinture hors d'usage.

Murs : faïence murale sur une hauteur de 1,50 mètre environ en mauvais état ; certains carreaux sont dégradés et comportent des raccords d'enduit grossiers ; trous de cheville et taches en divers endroits ; au-dessus : peinture ancienne est défraîchie ; deux étagères.

Un W.C avec chasse d'eau et abattant en état.

Un lave-mains avec robinet mitigeur en état.





Chambre 1 :

Porte en bois panneau plein : vernis et peinture défraîchis sur les panneaux extérieur et intérieur.

Sol : parquet flottant hors d'usage.

Plinthes en bois : peinture ancienne et défraîchie.

Murs : peinture ancienne, défraîchie et sale sur toute la surface ; la cloison de la chambre n° 2 est habillée d'un papier peint ancien qui se décolle par endroits.

Au plafond : peinture ancienne, sale et défraîchie ; quelques fissures ; un plafonnier.

Une fenêtre deux vantaux PVC, double vitrage, oscillo-battants ; volet manuel et enrouleur ; le tout est en état.

Un radiateur avec robinet thermostatique ; la peinture est défraîchie sur la façade.



DEUXIEME ETAGE :

Montée d'escalier :

La montée d'escalier se situe à hauteur du mur séparatif côté droit dans la chambre 1.

Escalier en bois ; le vernis est ancien est usagé sur les marches.

Garde-corps et main courante en état.

Murs : lambris en état et papier peint en partie arraché, hors d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en état.



Palier :

Sol : dalles de linoléum hors d'usage.

Murs : papier peint hors d'usage et lambris bois en état.

Plafond : dalles de polystyrène en état.



Salle de bains :

Porte en bois panneau plein hors d'usage ; le panneau est troué côté intérieur comme extérieur.

Au sol : linoléum hors d'usage.

Murs : peinture et papier hors d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène hors d'usage ; certaines dalles se décollent ; une poutre vernie traversante, en état ; une règlette sur la poutre.

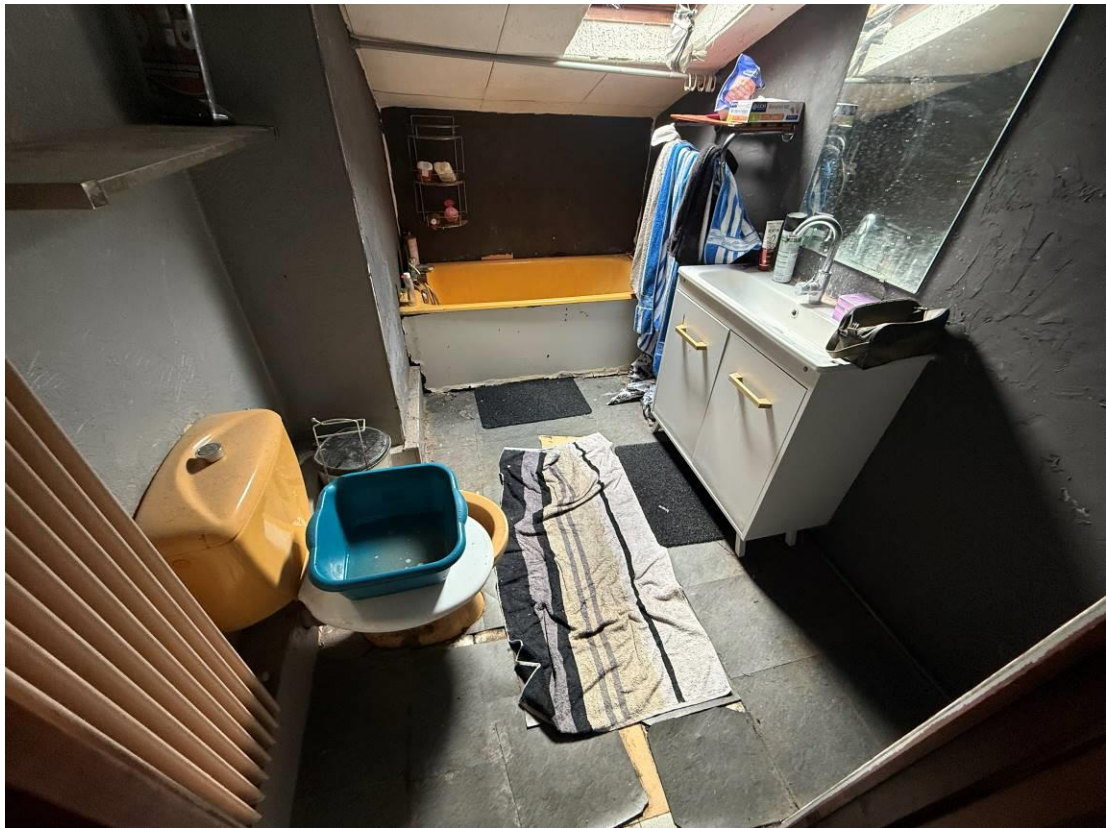
Un radiateur avec robinet, en état.

Un W.C non fonctionnel et en mauvais état.

Une baignoire : l'émail est marqué, le tablier en stratifié est moisi.

Une fenêtre de toit simple vitrage en mauvais état ; traces d'humidité sur les huisseries.

Un lavabo en émail, deux portes de placard en dessous, disjointes et en mauvais état d'entretien ; robinet mitigeur entartré.



Chambre 4 sur l'arrière :

Porte en bois panneau plein, hors d'usage ; le panneau est troué.

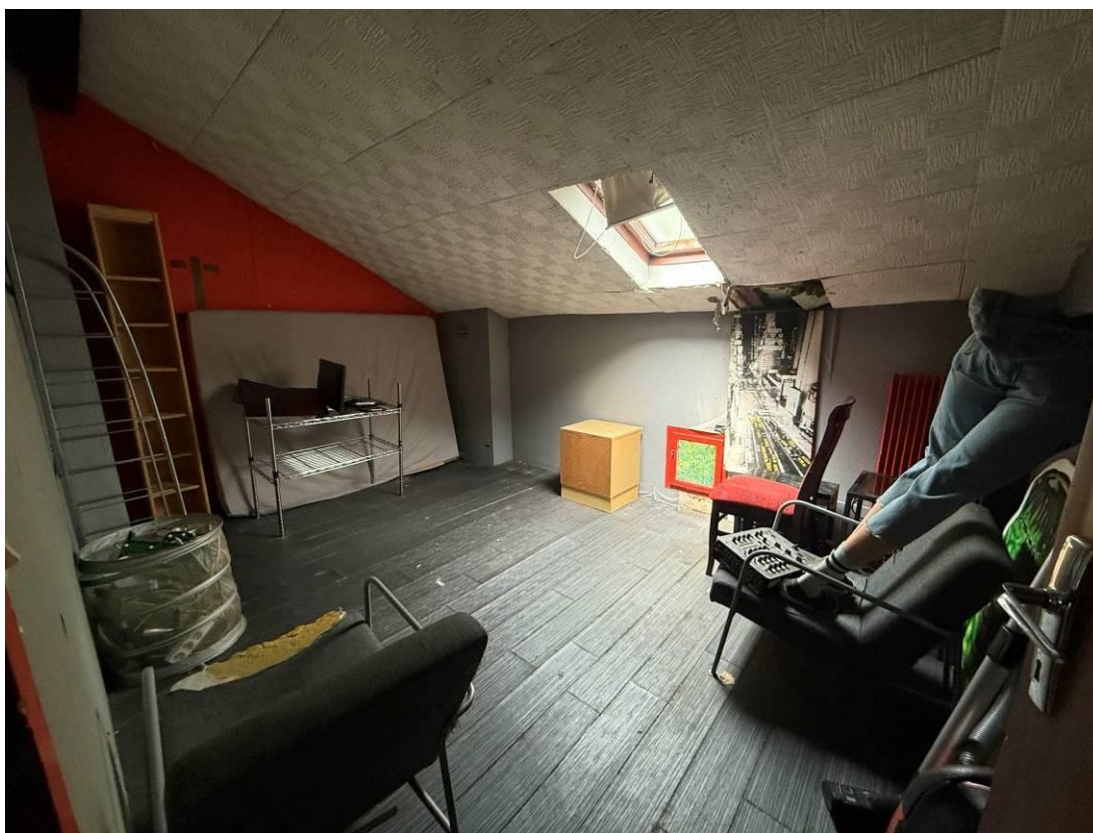
Au sol : linoléum imitation parquet, hors d'usage.

Murs : papier peint hors d'usage sur toute la surface.

Plafond : dalles de polystyrène ; elles se décollent de chaque côté de la fenêtre de toit ; une dalle est manquante ; poutre en bois en bon état.

Une fenêtre de toit simple vitrage en mauvais état ; traces d'humidité sur les huisseries ; le rideau occultant est hors d'usage.

Un radiateur avec robinet thermostatique, en état.



Chambre n° 3 sur façade avant :

Porte d'accès en bois panneau plein hors d'usage.

Au sol : linoléum hors d'usage.

Murs : papier peint hors d'usage ; une applique.

Au plafond : dalles de polystyrène hors d'usage ; certaines se décollent ; d'autres comportent des traces d'humidité.

Une fenêtre de toit simple vitrage en mauvais état ; traces d'humidité sur les huisseries

Quatre portes de placard sous toiture, en état.

Un radiateur avec robinet thermostatique.



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Au cours de mes opérations, je suis accompagné de la société VALOGGIA DIAG chargée de réaliser les diagnostics immobiliers.

Le diagnostic relatif au contrôle de l'assainissement est réalisé par les services de la METROPOLE DU GRAND NANCY.

Le diagnostiqueur immobilier, habilité à cet effet et précité, me précise que la surface habitable totale de l'habitation est de 78, 31 m² et la superficie au sol totale est de 91,27 m².

Les différents diagnostics immobiliers sont joints à la présente procédure.

Résumé de l'expertise :

	Prestations	Conclusion
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	DPE	 Estimation des coûts annuels : entre 1 910 € et 2 630 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2554E1820881D
	Mesurage	Superficie habitable totale : 78,31 m² Surface au sol totale : 91,27 m²

J'ai pris des photographies qui sont intégrés au présent procès-verbal descriptif.

Sont également annexés l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'environnement ainsi que le plan cadastral et la situation de propriété au regard de l'assainissement collectif.

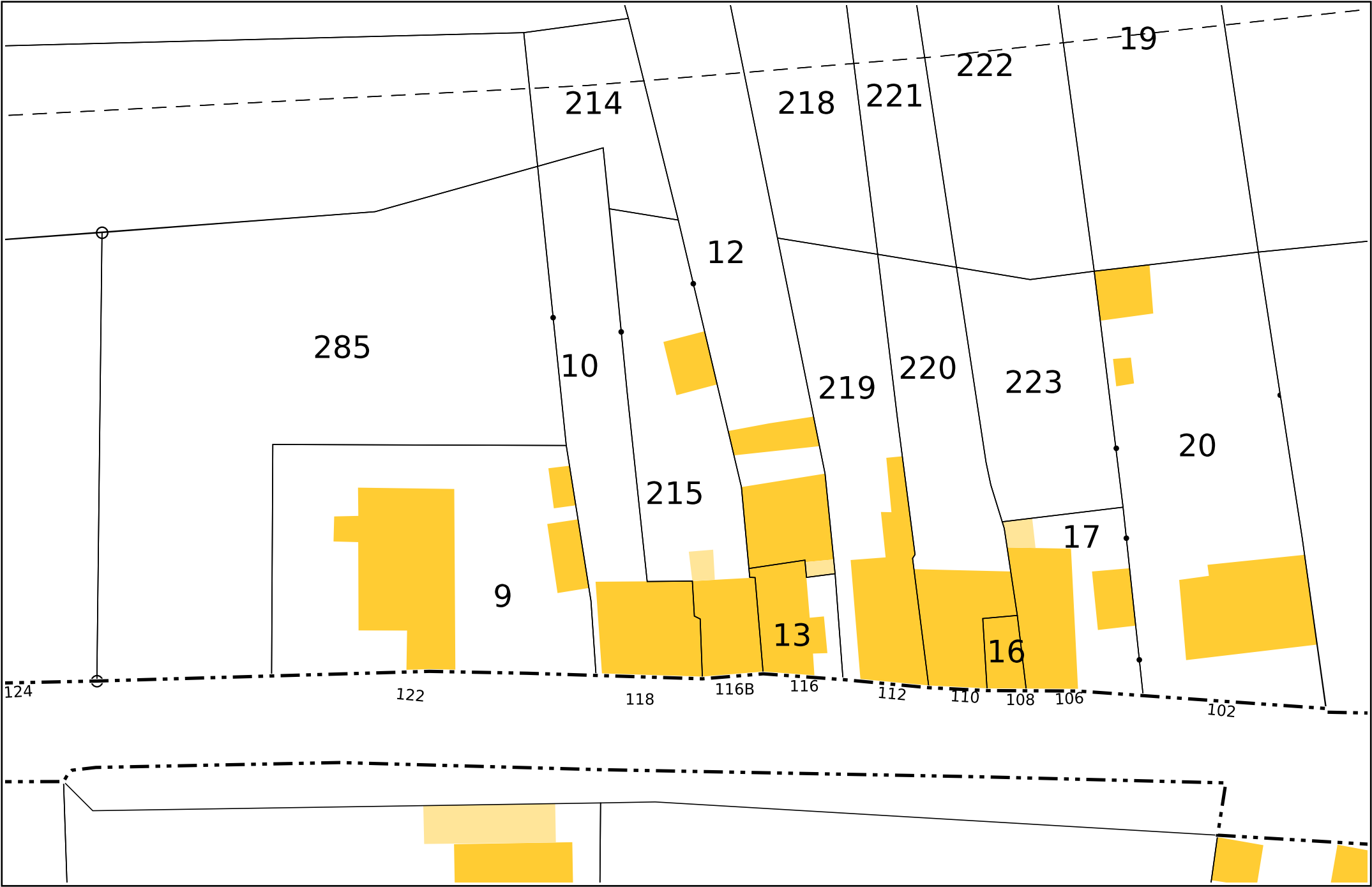
Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit, selon les déclarations qui m'ont été faites.

A chaque personne rencontrée j'ai décliné mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma visite.

Le présent Procès-verbal de description des lieux est établi sur 26 pages.



François VAUTRIN
Commissaire de Justice



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 9 juin 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

54320 MAXEVILLE

Code parcelle :
000-AK-215



Parcelle(s) : 000-AK-215, 54320 MAXEVILLE

1 / 5 pages

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☒ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

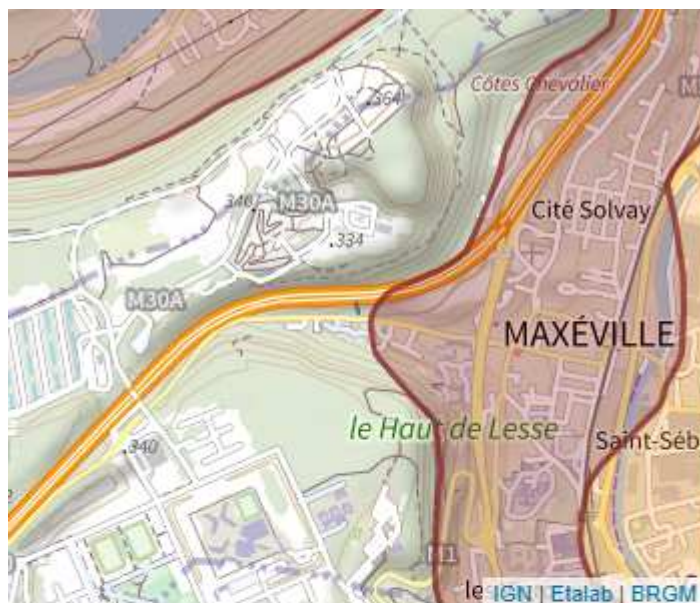


ARGILE : 0/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 2 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 14

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000045A	06/08/1999	06/08/1999	07/02/2000	26/02/2000
INTE1224863A	21/05/2012	22/05/2012	08/06/2012	14/06/2012
INTE9700555A	06/06/1997	06/06/1997	17/12/1997	30/12/1997
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19830516	01/04/1983	28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
NOR19830720	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

Sécheresse : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0500808A	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
INTE2014522A	01/07/2019	30/09/2019	17/06/2020	10/07/2020
INTE2112080A	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021
IOME2308745A	01/01/2022	31/03/2022	03/04/2023	03/05/2023
IOME2308745A	01/07/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Glissement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830720	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
SOCIETE LORRAINE D'ENROBES (EUROVIA)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006200375

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Centrale d'enrobage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911146
Exploitation de déchets d'une carrière de calcaires	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908458